



Municipalité Saint-Édouard-de-Maskinongé

3851, rue Notre-Dame, Saint-Édouard-de-Maskinongé (Québec) J0K 2H0

Téléphone: (819) 268-2833 - Télécopieur: (819) 268-2883

Courriel: municipalitestedouard@sogetel.net

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MASKINONGÉ
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉDOUARD-DE-MASKINONGÉ

Mardi, 4 juillet 2023

EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Saint-Édouard-de-Maskinongé tenue le quatrième jour du mois de juillet deux mille vingt-trois (04-07-2023) à 19 h 30, au 3851 rue Notre-Dame, sous la Présidence de Mme Johanne Champagne, mairesse.

À laquelle sont présents les membres du Conseil :

Mme Johanne Champagne, mairesse
M. Michel Lambert, conseiller siège # 1
M. Gaétan Petit, conseiller siège # 2
M. Stephan Tellier, conseiller siège # 3
M. Stéphane Boivin, conseiller siège # 4
M. Michel Lemay, conseiller siège # 5
M. Patrick Casaubon, conseiller siège # 6 **ABSENT**

Formant quorum

Madame Chantal Hamelin, directrice générale et greffière-trésorière, est présente et agit à titre de secrétaire de la séance.

RÉSOLUTION

6- Administration

Formation d'un élu pour « Le comportement Éthique ».

La LEDMM (LOI SUR L'ÉTHIQUE ET LA DÉONTOLOGIE EN MATIÈRE MUNICIPALE) prévoit que tout membre d'un Conseil d'une municipalité doit, dans les six mois du début de son mandat et de tout mandat subséquent, participer à une formation sur l'éthique et la déontologie offerte par une personne autorisée par la Commission Municipale du Québec (CMQ). Le membre d'un Conseil doit, dans les 30 jours suivant sa participation à une telle formation, déclarer celle-ci à la greffière-trésorière de la municipalité qui en fait rapport au Conseil. La municipalité doit par ailleurs tenir à jour sur son site Internet la liste des membres du Conseil qui ont participé à la formation.

Donc, suite à l'élection partielle du 18 juin 2023, M. Stéphane Boivin conseiller #4 a fait la formation « Le comportement Éthique » qui a eu lieu en juin 2023.

/s/ *Johanne Champagne, mairesse*

/s/ *Chantal Hamelin, greffière-trésorière*

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Au livre des délibérations du 4 juillet 2023

DONNÉE à Saint-Édouard-de-Maskinongé, ce cinquième jour du mois de juillet de l'an deux mille vingt-trois (05-07-2023)

Chantal Hamelin, DMA

Directrice générale & greffière-trésorière

Le procès-verbal d'où est tiré cet extrait sera adopté lors de la séance du 1 août 2023.